

AGIR POUR
PORTER UNE
PAROLE CITOYENNE

VOTER
POUR QU'ELLE SOIT
ENTENDUE

LA SOCIÉTÉ DE
L'ENGAGEMENT

LA SOCIÉTÉ DE L'ENGAGEMENT

Entre « démocratisation » et « moralisation » ?

L'ÉTAT
DU DÉBAT
PUBLIC

Depuis les attentats de janvier 2015, de nombreuses initiatives ont été prises par les pouvoirs publics pour **inciter et favoriser l'engagement des individus**. Nomination d'un Haut-commissaire à l'engagement civique, création d'une "réserve civique", congé engagement pour les bénévoles, compte engagement citoyen intégré au sein du compte personnel d'activité (CPA), autant d'initiatives visant à alimenter une culture de l'engagement.

Paradoxalement, **la campagne présidentielle ne fait que très peu de place à ce sujet**. L'expression « société de l'engagement », adoptée par l'exécutif depuis janvier 2015, n'apparaît pas dans les débats : elle n'est ni rejetée ni reprise par aucun candidat. Aucune mesure n'est clairement formulée en direction des « bénévoles » (concernant leur reconnaissance, leur valorisation, leurs formations...) et le terme « bénévolat » est quasiment absent des programmes.

Dans son livre « Révolution », Emmanuel Macron évoque la soif d'engagement des Français et parle de « *mieux les considérer, mieux les accompagner (...)* ». Il propose, dans son programme, la création d'un « accélérateur d'associations », une nouvelle structure qui aura pour mission d'aider les associations les plus utiles à notre société à se déployer rapidement à l'échelle du territoire (appui financier de plusieurs centaines de millions d'euros, accompagnement administratif pour lever tous les blocages réglementaires...).

Plus précis, Benoit Hamon souhaite engager avec les acteurs associatifs une réflexion sur la **valorisation des temps d'engagement dans les cotisations retraite**. Il soutient la prise en compte du bénévolat de longue durée dans la validation d'unités d'enseignements (UE) universitaires et souhaite permettre aux jeunes de **certifier leur engagement associatif afin qu'ils puissent le valoriser sur leur CV**. Il s'engage aussi à soutenir le financement de la formation des bénévoles.

Le débat sur **l'avenir du travail et de la protection sociale** (statut de l'actif, compte personnel d'activité, revenu universel) fait aussi apparaître, en creux, **la question de l'engagement au service de l'intérêt général**. La possibilité donnée aux individus de s'engager en complément de leur activité de salarié serait une « externalité positive » de la fluidité des statuts et des parcours de vie. C'est dans cette optique que B. Hamon souhaite étudier des modalités de partage du temps de travail qui donnent du temps aux travailleurs pour s'engager au service du collectif et de leur émancipation.

DÉCRYPTAGE

Un enjeu majeur : la démocratisation de l'engagement

Si la liberté est un critère fondamental de l'engagement, il faut voir les processus **collectifs de soutien et d'incitation à l'exercice du bénévolat, de valorisation et de légitimation de celui-ci** comme des moyens de favoriser sa démocratisation.



LA SOCIÉTÉ DE L'ENGAGEMENT

Les sociologues ont montré le **caractère sélectif de l'engagement**, accéléré par le mouvement de professionnalisation du monde associatif depuis les années 1980. Les caractéristiques sociodémographiques comme la classe sociale, le niveau de diplôme ou encore l'âge, sont devenues déterminantes dans la participation associative.

- 69 % des associations sont présidées par des hommes,
- 63 % des présidents sont des professions libérales, des cadres moyens et supérieurs,

De plus, la croissance du bénévolat masque des disparités générationnelles : la vie associative est aujourd'hui en premier lieu portée par les retraités, les actifs étant moins engagés que leurs aînés.

- 32 % ont plus de 65 ans...
- ... **alors même que l'engagement bénévole dans les associations des moins de 35 ans se consolide**. En 6 ans, c'est chez les jeunes que la progression est la plus forte (21,3% chez les 15-35 ans en 2015).

Un obstacle à l'engagement associatif réside dans les difficultés d'articulation des temps sociaux – vie professionnelle et vie personnelle et familiale. L'expérience bénévole est encore peu valorisée et reconnue au sein des parcours professionnels.

Des leviers : contreparties et accompagnement à l'engagement

Un juste degré de contreparties permettant de faciliter les démarches d'engagement et d'en démocratiser la pratique n'est pas contradictoire avec le critère de liberté du bénévolat. Il s'avère au contraire qu'un cadre propice au développement d'opportunités variées d'engagement peut jouer un rôle déterminant.

Les pouvoirs publics ont un rôle à jouer dans l'accompagnement de toutes les expériences d'engagement. Différents leviers d'action ont été explorés jusqu'ici, parmi lesquels les dispositifs de formation des bénévoles (FDVA), la reconnaissance de la valorisation des acquis de l'expérience, les droits à la retraite, les dispositifs de volontariat, la réserve civique, les congés engagement, la sensibilisation dans les programmes d'enseignement...

Ces dispositifs contribuent à donner à toutes les personnes, quels que soient leurs profils et leur âge, et en particulier celles qui sont a priori les plus éloignées de ce type de démarche, la possibilité de s'engager, tout en évitant d'en institutionnaliser la pratique.

Le dernier en date, et le plus innovant, est le **Compte Engagement Citoyen** intégré au sein du compte personnel d'activité, dans le cadre de la loi Travail. Il s'inscrit dans la filiation de la « banque du temps » proposée en Suède dans les années 1970 par Gösta Rehn¹, qui préconise des droits de tirage sociaux portant sur les congés et le temps de

¹ (1) Rehn G. (1978), *Vers une société de libre choix (temps de travail et temps de loisir)*, Droit social, n° 7-8, juillet-août, p. 314-332.



travail en fonction des besoins et des projets des individus. Il repose sur une **articulation renouvelée entre les temps consacrés à l'emploi rémunéré et aux autres sphères de la vie, dont celle de l'engagement dans la vie sociale**. Cette approche a l'intérêt de dépasser la vision du travail assimilé à l'emploi marchand et coïncide avec la reconnaissance de l'existence d'un « travail bénévole », distinct du salariat par son désintéressement, son caractère libre et autonome.

Des marges de progression importantes

Pour autant, il reste encore une marge de progression importante pour que ces dispositifs jouent un réel rôle amplificateur de l'engagement.

- **Concernant la formation des bénévoles**, l'importance stratégique du Fonds de développement de la vie associative (FDVA) ne semble aujourd'hui pas prise en compte. L'enveloppe de ce fonds est passée de 10,83 millions en 2012 à 9,63 millions en 2016. L'entrée en vigueur du **compte engagement citoyen** en 2017, qui permet d'acquérir des heures de formation liées aux heures de bénévolat effectuées pourrait permettre à la formation des bénévoles de franchir une étape quantitative et qualitative importante.
- **Le congé engagement**, instauré par la loi Egalité et citoyenneté (décembre 2016), **n'est pas rémunéré** et risque donc de n'avoir que peu d'impact sur l'engagement des actifs. Le compte engagement citoyen complète le congé engagement en permettant à l'employeur d'accorder des jours de congés payés destinés à l'exercice d'activités bénévoles ou de volontariat. L'employeur n'ayant aucune obligation, une telle mesure sera soumise à la négociation collective dans l'entreprise.
- **La réserve civique** qui vise à offrir « à toute personne volontaire la possibilité de servir les valeurs de la République en participant, à titre bénévole et occasionnel, à la réalisation de projets d'intérêt général » **n'est pas réellement opérationnelle aujourd'hui**. Ne prévoyant pas de contreparties pour ses bénéficiaires, elle se limite à un **rôle de valorisation de l'engagement**. Elle pose par ailleurs la question de la place et du rôle des associations dans le dispositif.

Point de vigilance :

- **Le risque de basculement vers le bénévolat obligatoire**
Ces processus d'incitation, de valorisation et de légitimation de l'engagement par les pouvoirs publics sont à distinguer des dispositifs de « **bénévolat obligatoire** ». Ces derniers relèvent davantage de constructions de pensée ayant tendance à considérer l'engagement comme un devoir civique (voir fiche sur le service civique). Elles se traduisent par des appels à l'engagement moralisateurs et culpabilisants qui sonnent comme des « impératifs catégoriques ».

AGIR POUR
PORTER UNE
PAROLE CITOYENNE

VOTER
POUR QU'ELLE SOIT
ENTENDUE

LA SOCIÉTÉ DE L'ENGAGEMENT

Ces processus d'incitation, de valorisation et de légitimation de l'engagement par En Angleterre, les partisans de la Big Society ont tenté à de nombreuses reprises de mettre en en place du bénévolat obligatoire pour les chômeurs (maintien des aides sociales conditionné à l'engagement dans une charity), mais la résistance d'un consortium d'organisations caritatives "[Keep Volunteering Voluntary](#)" a freiné ces tentatives.

- 1 Dans un autre ordre d'idées, le conseil général du Haut-Rhin a instauré en janvier 2017, un dispositif RSA (revenu de solidarité active) contre bénévolat, en cours de déploiement. On peut craindre un effet boule de neige dans d'autres départements. L'Association des départements de France, présidée par le LR Dominique Bussereau, a d'ailleurs dans ses tuyaux une proposition visant à conditionner le RSA à l'engagement citoyen.

L'engagement est systématiquement remis au cœur des préoccupations politiques dans un contexte de crise sociale. Ce fut le cas en 2005 à la suite des « émeutes de banlieue » avec la création du « service civil », ou en 2008, dans un cadre de tensions avec certains quartiers quand Nicolas Sarkozy a proposé un service civil obligatoire... C'est une vision souvent limitée voire instrumentalisée de l'engagement, souvent corrélée à une dimension moralisatrice ciblant en particulier la jeunesse. Pour nous, l'engagement est :

- Un élément de **modernisation de la démocratie permettant**, entre autres, de lutter contre la défiance croissante à l'égard des institutions (en y opposant une « capacitation » citoyenne)
- Une **contribution essentielle à l'innovation sociale**, qui permet notamment de répondre à des besoins sociaux non couverts.

La Ligue a une longue tradition d'accompagnement de l'engagement citoyen à la fois pour proposer des cadres d'engagement (l'engagement se réalise dans un projet collectif) mais aussi dans l'interlocution avec les politiques à tous les niveaux de décision : du national au local (logique fédérative, capacité d'auto-organisation).

- **Sensibiliser à l'engagement à des moments biographiques charnières et dans des espaces clefs** (formation, réorientations professionnelles, passage à la retraite, etc.).
- **Construire des passerelles entre les associations, l'Education nationale, le monde de l'Enseignement supérieur pour**
 - Sortir d'une approche linéaire des trajectoires scolaires peu propice aux expériences non formelles,
 - Promouvoir l'année de césure comme vecteur d'engagement associatif et le soutien à l'engagement étudiant,
 - Favoriser la présence d'associations dans l'enceinte des établissements scolaires y compris par la mise à disposition de matériel et de locaux,
 - Favoriser l'auto-organisation de jeunes en associations,

AGIR POUR
PORTER UNE
PAROLE CITOYENNE

VOTER
POUR QU'ELLE SOIT
ENTENDUE

LA SOCIÉTÉ DE L'ENGAGEMENT

- Aménager des cadres d'études pour les jeunes ayant des responsabilités associatives.
- **Favoriser le bénévolat des actifs**
 - Mieux faire connaître les congés existants qui facilitent la conciliation des temps. Ceux-ci sont en effet très largement ignorés : congé individuel de formation (CIF), congé de formation économique, sociale et syndicale, congé de formation de cadres et d'animateurs pour la jeunesse, congé de représentation et congé de solidarité internationale,
 - Donner aux individus la possibilité d'alimenter un « compte césure professionnelle » au sein du Compte engagement citoyen,
 - Renforcer la mise en place par les entreprises de dispositifs de mécénat et de bénévolat de compétences, et leur utilisation par les associations,
 - Encourager l'intégration de l'engagement associatif dans le dialogue social : la signature d'accords d'entreprise et les accords de branche peuvent porter sur des dispositifs facilitant l'engagement des salariés et les dispositifs conventionnels de co-investissement employeur actif-Etat.
- **Diversifier et développer les opportunités de volontariat à tous les âges de la vie**
 - Mettre en place une véritable politique de soutien au volontariat en France
 - Identifier de nouveaux champs de volontariats : période hivernale dans le champ du social, période de vacances scolaires dans le champ de l'éducation, organisation de grands évènements dans le champ sportif, etc.
- **Renforcer les financements publics et privés consacrés à la formation des bénévoles (CEC et FDVA)**
 - *Le compte personnel d'activité, de l'utopie au concret*, rapport de France Stratégie, 4 octobre 2015
 - Rapport sur l'engagement des actifs issu du groupe de travail piloté par le ministère chargé de la vie associative et l'association Le Rameau, novembre 2014 : http://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_actifsBDF_.pdf
 - *Compétences des bénévoles : faut-il les valoriser ?* Magazine vie associative n°16, septembre 2010

POUR ALLER
PLUS LOIN

AGIR POUR
PORTER UNE
PAROLE CITOYENNE

VOTER
POUR QU'ELLE SOIT
ENTENDUE

LA SOCIÉTÉ DE
L'ENGAGEMENT

L'ENJEU

L'ENGAGEMENT

En France, le bénévolat se porte bien (un Français sur quatre est bénévole) et les associations jouissent d'un capital sympathie certain (2/3 tiers des Français leur font confiance).

Plus informel et plus libre, l'engagement est aujourd'hui caractérisé par le choix et la réversibilité. Une part de cet engagement s'appuyant sur les outils numériques ne se traduit pas par une volonté de s'intégrer dans un cadre associatif.

Ces évolutions interrogent donc les associations sur leur capacité à demeurer un lieu d'accueil des désirs d'engagement.

Que peuvent offrir les associations de loi 1901 dans ce contexte ? L'engagement, s'il est individuel au départ, s'épanouit aussi parce qu'il constitue une possibilité d'affiliation ou de ré-affiliation collective des individus. Il prend son sens dans le cadre de l'inscription de l'individu au sein de plusieurs sous-groupes sociaux. L'engagement, qui s'expérimente et se vit à tous les âges, au contact des autres, revêt une dimension éminemment collective. Si elle n'a pas le monopole en la matière, l'association reste un cadre stimulant.

Fiche complémentaire : Le service civique